

LES LITURGIES SYNODALES COMME LIEU ECCLÉSIOLOGIQUE

QUE LA liturgie soit un lieu ecclésiologique ne fait pas de doute. Mais une fois ceci posé comme une évidence, les difficultés surgissent dès l'abord de situations concrètes. Et force est de reconnaître que les sources sont assez peu bavardes d'elles-mêmes. Il faut donc les faire parler, ce qui est impossible sans une approche interdisciplinaire globale et enracinée dans le concile Vatican II¹. Cela justifie d'ores et déjà le recours aux synodes pour réfléchir à la dimension ecclésiologique des liturgies de l'Église. Certains ont en effet caractérisé les préoccupations ecclésiologiques principales du concile de Trente comme portant sur le pape et les prêtres et celles du concile Vatican II sur les évêques et les laïcs². Or l'institution synodale profondément renouvelée par Vatican II est par excellence le lieu valorisant une portion du peuple de Dieu au sein duquel l'évêque exerce un ministère particulier.

Arnaud JOIN-LAMBERT, docteur en théologie de l'Université de Fribourg, est professeur à l'Université catholique de Louvain, en Belgique. Ses recherches portent sur la théologie pratique et la liturgie, plus particulièrement sur la synodalité, les mutations des paroisses et du ministère des prêtres, la prière des Heures, les liens entre culture, spiritualité et théologie. Il a publié *Les liturgies de synodes diocésains français de 1983 à 1999*, Éd. du Cerf, coll. « Liturgie » 15, 2004, et plus récemment *Synodes et conciles en France. Bilan et perspectives*, dans *Documents épiscopaux* 5, 2016.

1. Voir Andrea GRILLO, « The Pros and Cons of Liturgical Theology in an Interdisciplinary Perspective : Vatican II and the Challenges for a Theology of the Liturgy Today », dans Joris GELDHOF (ed.), *Mediating Mysteries, understanding Liturgies. On bridging the gap between liturgy and systematic theology*, Leuven, Peeters, coll. BETL 278, 2015, p. 209-230.

2. Ainsi Ghislain LAFONT, *L'Église en travail de réforme : Imaginer l'Église catholique. Tome 2*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Théologies », 2011.

Tout entier « célébration », le synode doit donc « dire » une ecclésiologie.

Cette réflexion s'inscrit dans la continuité lointaine de ma recherche doctorale sur les liturgies des synodes diocésains français, que je concluais en évoquant une « mystagogie de la synodalité »³. J'avais alors émis une hypothèse sur la pertinence d'ajouter une troisième *lex* à l'axiome *lex orandi, lex credendi* de Prosper d'Aquitaine. Celle-ci pourrait s'appeler une *lex congregandi*, indiquant que la manière de se rassembler en Église pour discerner les actions à entreprendre, dit quelque chose de la foi. En reprenant ici ce dossier, j'aimerais l'aborder de manière renouvelée, par une approche résolument empirique, ce qu'exige une réflexion sur une mystagogie de l'Église. Je ferai d'abord quelques remarques préliminaires sur le statut de la recherche empirique en liturgie. J'analyserai des liturgies synodales et conciliaires récentes, entrant ainsi dans la recherche par la *lex orandi* articulée à une *lex congregandi*, avant de développer une réflexion plus systématique et surtout prospective pour une *lex credendi*⁴ qui cherche son chemin ecclésiologique.

Une *lex orandi* synodale propre

Apports et limites de l'empirie en sciences liturgiques

La discipline de la liturgie a été longtemps (trop ?) développée dans une dynamique purement déductive, faisant l'impasse sur les liturgies « concrètes ». Accédant la plupart du temps exclusivement aux liturgies des siècles passés par le biais de normes écrites ou d'éléments archéologiques et artistiques, il a toujours

3. Arnaud JOIN-LAMBERT, *Les liturgies des synodes diocésains français 1983-1999*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Liturgie » 15, 2004, p. 446-449. En allemand, notion reprise dans « Die Feier der Diözesansynode. Zwischen Kreativität und liturgischen Vorgaben des *Caeremoniale Episcoporum* », in : Winfried HAUNERLAND [e.a.] (eds.), *Manifestatio Ecclesiae. Studien zu Pontifikale und bischöflicher Liturgie. Festschrift Kaczynski*, Regensburg, Pustet, coll. Studien zur pastoralliturgie 17, 2004, p. 573-588.

4. Voir Paul DE CLERCK, « *Lex orandi, lex credendi*. Un principe heuristique », dans *LMD* 222, 2000, p. 61-78 ; Enrico MAZZA, « *Lex orandi et Lex credendi*. Que dire d'une *Lex agendi* ou *Lex vivendi* ? Pour une théologie du culte chrétien », dans *LMD* 250, 2007, p. 111-133.

été difficile de préciser ce que fut la *lex orandi*. Le xx^e s. a tout à coup livré des témoins nouveaux : des récits et témoignages en nombre plus abondant, des sources visuelles (photos), audio (enregistrements) et audiovisuels (films). L'émergence puis la prédominance de sciences humaines fortement empiriques (ethnologie, anthropologie, sociologie) a provoqué une révolution méthodologique dont nous n'avons pas encore tiré tous les enseignements. Si l'on veut cerner l'ecclésiologie des synodes grâce à leurs liturgies, on voit assez vite qu'une démarche déductive ne pourrait pas aboutir à des résultats totalement convaincants⁵. Il faut donc se risquer sur des terrains mouvants ou en tout cas moins familiers à nos recherches.

Apportons quelques précisions sur le recours aux études empiriques en liturgie. S'il n'existe pas en liturgie de courant de recherche francophone recourant aux méthodes quantitatives, force est de constater que l'irruption des statistiques a bel et bien eu lieu dans le domaine liturgique. Les enquêtes menées par exemple à l'occasion du colloque de Francheville en 2001 appartiennent à cette catégorie, sans pour autant que nous en ayons bien réfléchi les conséquences théologiques. Les quelques réactions variées autour du livre de François Wernert sur le dimanche l'illustrent assez bien⁶. Les méthodes quantitatives sont peu prisées. Mentionnons ici Thomas Quartier qui a mené plusieurs recherches suivant cette méthode, d'une part sur les funérailles⁷, d'autre part sur les liturgies monastiques. Il a montré par la qualité de ses travaux que l'usage d'une recherche quantitative peut s'avérer pertinent dans des situations très précises, mais requiert en tout cas une maîtrise des outils statistiques, qu'ont très peu de théologiens et encore moins de liturgistes⁸.

5. L'ouvrage incontournable de Martin Klöckener sur la liturgie des synodes diocésains est un bon exemple de la richesse et de la limite d'un travail sur des sources écrites, cf. *Die Liturgie der Diözesansynode. Studien zur Geschichte und Theologie des "Ordo ad Synodum" des "Pontificale Romanum". Mit einer Darstellung der Geschichte des Pontifikales und einem Verzeichnis seiner Drucke*, Münster, Aschendorff, coll. LQF 68, 1986.

6. François WERNERT, *Le dimanche en déroute*. Préface de Mgr Albert ROUET, Paris, Mediaspaul, 2010, 487 p. Voir ma recension dans *Archiv für Liturgiewissenschaft* 52, 2010, p. 184-185.

7. Thomas QUARTIER, *Bridging the gaps. An empirical study of catholic funeral rites*, Münster, LIT, coll. Empirische Theologie/Empirical Theology 17, 2007.

8. Voir comment il présente et analyse ses résultats : Thomas QUARTIER, « Participation in Monastic Liturgy as Experience of the Mystery. Empirical

De plus, cela semble inapproprié pour notre sujet, quoique... On pourrait imaginer une vaste enquête auprès de membres de synodes diocésains de par le monde ou dans un pays pour voir en quoi la participation à des liturgies synodales a nourri ou modifié leur ecclésiologie implicite ou explicite. La simple formulation de cette perspective fait bien sentir combien le liturgiste se retrouve vite en *terra incognita*. L'option empirique la plus accessible sera donc qualitative.

Il m'a semblé que l'observation participante serait la méthode la plus juste pour penser la liturgie comme lieu ecclésiologique. Cela coïncide avec une double opportunité : le synode diocésain de Tournai (2011-2013) en Belgique, dont j'étais un des deux théologiens experts, et le concile provincial des diocèses de Lille, Arras et Cambrai (nommé « synode provincial »)⁹, dont je fus aussi le théologien-conseil. Du strict point de vue méthodologique, je suis passé de l'observation participante à de la recherche-action, puisque ma participation a influencé le déroulement de l'action ici étudiée. Si je me permets de mêler un synode diocésain et un concile provincial – qui sont deux organes de gouvernement très différents du point de vue théologique et canonique – c'est que le *Cérémonial des évêques* le fait sans aucune précaution (n° 1169-1176) ! Il y a là une première interrogation que le liturgiste ne peut éviter. Nous y reviendrons.

La participation effective à ces processus et assemblées a plus qu'enrichi mes réflexions menées depuis quinze ans dans le domaine de la synodalité. Après ces participations, la pertinence de l'axiome *lex orandi – lex credendi* me paraît encore plus certaine dans ce domaine de la vie ecclésiale. Mais nous touchons ici une difficulté fondamentale pour entrer dans le vif du sujet, bien connue de nos réflexions sur la mystagogie : comment faire percevoir la profondeur et la solidité d'un propos enraciné dans une expérience à quelqu'un qui n'y aurait pas participé. Pour remédier à cette dimension récurrente d'une recherche empirique en théologie, les sources audiovisuelles largement accessibles permettent heureusement de développer tout de même une réflexion rigoureuse et en partie objective.

Liturgical Explorations in a Monastic Context », dans J. GELDHOF (ed.) *Mediating Mysteries*, p. 103-126.

9. Selon les critères et la terminologie officielle du droit canonique, ce fut bien un concile, depuis sa convocation jusqu'à la promulgation des actes.

Les sites Web des deux synodes sont des mines d'archives très complètes, y compris de nombreuses photos et vidéos¹⁰.

En amont des décisions synodales, l'Église rassemblée en synode est elle-même signe et elle renvoie à plus qu'elle. Les célébrations des sessions synodales et autres liturgies du synode sont alors décisives pour faire percevoir l'identité et la mission de l'Église dans le monde d'aujourd'hui. Dans ces sessions synodales, trois dimensions liturgiques sont des sources évidentes pour une réflexion ecclésiologique : les lieux en tant que tels, la manière d'habiter ces lieux (la présidence et les autres membres), la place et le rôle de l'évangéliste.

*Le lieu en tant que tel dit plus
que de longs discours*

Nous verrons d'abord l'articulation entre le lieu de célébration liturgique proprement dite et le lieu de débat et de vote ; puis la disposition dans ces lieux.

- À Bonne-Espérance : une liturgie « physiquement coupée » du reste de la session

Au synode de Tournai, ces deux espaces étaient clairement distincts, tant dans le programme que dans l'action liturgique. Le cadre était l'abbaye de Bonne-Espérance près de Binche, une ancienne abbaye de prémontrés, devenue le petit séminaire du diocèse, aujourd'hui un collège et une maison diocésaine. C'est un lieu habituel pour les grands rassemblements du diocèse et les journées diocésaines avec un grand nombre de participants. Le synode a eu lieu en cinq samedis.

Les laudes étaient célébrées dans la chapelle abbatiale, puis les trois cent quatre-vingt-neuf membres du synode se rassemblaient dans le réfectoire aménagé en vaste salle de réunion. Il y avait aussi des temps en groupes répartis dans toute l'abbaye. Chaque session s'est conclue par les vêpres du samedi soir, de nouveau dans l'abbatiale. Notons encore une adoration du

10. <http://www.synode-tournai.be/> ; <http://www.synodelac.fr/>. Pour Tournai, voir la lettre pastorale de fin 2014 qui regorge d'informations et de réflexions dans une relecture détaillée de l'ensemble du processus, cf. Guy HARPIGNY, *Pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance (Jn 10,10)*, Tournai, Diocèse de Tournai, 2014, 128 p.

Saint-Sacrement en continu dans l'oratoire de la maison diocésaine (située dans une aile de l'abbaye), pour les membres pendant les pauses mais surtout pour les chrétiens du diocèse appelés à participer de cette manière aux sessions synodales.

Cette coupure en deux lieux pour l'assemblée liturgique et l'assemblée délibérative fut accentuée par la disposition différente à l'intérieur de chacun des espaces. Les offices de la liturgie des Heures étaient célébrés suivant un plan à deux chœurs. Or ces mêmes membres étaient placés dans la grande salle les uns derrière les autres suivant un plan caractéristique de l'enseignement magistral.

- À Merville

Le lieu choisi pour le concile provincial des diocèses de Lille, Arras et Cambrai était l'ancien grand séminaire du cycle de philosophie du diocèse de Lille à Merville. Le nombre moindre de membres (cent quatre-vingt-dix) permettait d'occuper la chapelle non seulement pour les liturgies mais aussi pour les autres séances plénières. Il y avait une totale unité de lieu, d'autant plus remarquable que les membres devaient rester tout le temps à leur place au sein de leur équipe de travail sur une même rangée. Nous verrons plus loin que cette stabilité initiale a été modifiée de manière significative.

Tant les liturgies au sens strict (messes des samedis et des dimanches, les laudes dominicales et la prière vespérale du samedi) que les séances plénières eurent donc lieu dans le même espace, les membres étant répartis en deux chœurs. Les vidéos accessibles sur internet montrent bien cette unité, dont l'effet est saisissant. Les témoignages des participants montrent clairement leur perception de la dimension de célébration du concile en tant qu'événement dans la mouvance de l'Esprit Saint.

Lors des réflexions préliminaires, avait été envisagée une répartition dans deux espaces différents comme à Tournai, mais l'option fut vite abandonnée pour des motifs d'abord théologiques. Le plan concret d'occupation de l'espace autour de l'autel pour les assemblées délibératives a été remanié plusieurs fois (la question du placement des cinq évêques, du secrétaire général et de l'animateur) pour aboutir à laisser libre le plus possible l'espace central avec l'évangélaire intronisé, l'autel et la croix au mur à l'arrière.

- Mise en échos avec la tradition synodale et pratique nouvelle

Aussi loin que l'on puisse remonter, les conciles et synodes étaient censés se dérouler dans des églises, et même l'église principale, cathédrale siège de l'archevêque métropolitain ou de l'évêque diocésain. La *relatio* du concile d'Éphèse en 431 le signale ainsi : « Nous nous sommes rassemblés dans la sainte et grande église de Marie¹¹. » Si le *Caeremoniale episcoporum* de 1600-1752-1861¹² ne précise pas cela, c'est en tout cas sous-entendu, ainsi que le montrent les n° 6 et 13. Il n'est pas envisagé qu'un autre lieu soit utilisé. L'assemblée suit directement la messe qui ouvre le synode après la procession depuis le lieu de vêtue des participants. Dans le *Caeremoniale episcoporum* de 1600, édition princeps, l'illustration d'une assemblée conciliaire dans une église manifeste ce choix explicite¹³.

Dans le *Caeremoniale episcoporum* de 1984, le choix du lieu n'est pas remis en question, suivant ainsi son prédécesseur tridentin :

n° 1171 : Si on fait avant la messe, selon les circonstances de lieu et de temps, une procession vers l'endroit où se tient la réunion [...] Quand la procession est arrivée à l'église.

n° 1173 : Une fois dite la prière après la communion, le président donne la bénédiction, et le diacre fait le renvoi du peuple. Ensuite le président commence la prière *Nous voici* ou une autre, que tous continuent.

11. *Synodi relatio ad imperatores* 4, dans *Acta conciliorum oecumenicorum*. Ed. Eduardus SCHWARTZ. Berlin – Leipzig, 1927, t. 1, vol. 1, pars 3, p. 4. Traduction de Romeo DE MAIO, *Le livre des Évangiles dans les conciles œcuméniques*, Città del Vaticano 1963, p. 10.

12. N° 6 : « On ornera de façon festive et solennelle l'église où aura lieu le synode. » N° 13 : « Tous étant entré dans l'église. » *Le Cérémonial des Évêques du concile de Trente à Vatican II*, Paris, Hora Decima, 2006, Livre 1, ch. XXXI, n° 6. La traduction est faite à partir de l'édition de 1752, inchangée sauf un détail en 1861 (ch. XXXII dans l'édition de 1600).

13. *Caeremoniale episcoporum : editio princeps (1600)*, edizione anastatica ; introduzione e appendice a cura di Achille Maria TRIACCA, Manlio SODI ; con la collaborazione di Armando CUVA e Vincenzo RAFFA ; presentazione di Piero MARINI, Città del Vaticano, Libreria editrice vaticana, coll. Monumenta liturgica concilii tridentini 4, 2000, p. 130.

De telles phrases supposent l'unité de lieu entre la liturgie et la réunion. Cela ne semble pas être seulement pour des raisons pratiques, comme on l'a dit parfois et ce que la logique indiquerait, par exemple pour le concile Vatican II, en raison du nombre de participants. Ce fut assez peu le cas en France, par exemple au synode d'Aix-en-Provence (1987-1989) et celui d'Avignon (1988-1990). Il fut encore plus rare d'organiser un déplacement permettant de célébrer à la cathédrale, ainsi au synode du Havre (1992-1995) au moins à sa deuxième session.

Dans de nombreux synodes diocésains contemporains, le choix d'espaces profanes fut fréquent, afin de rassembler dans des conditions de travail optimales plusieurs centaines de membres. L'unité de lieu s'est alors manifestée en célébrant dans des auditoriums, salles et aulades diverses, par exemple aux synodes diocésains de Bordeaux (1990-1993, au Palais des Congrès), Poitiers (1988-1993) Verdun (2008-2009) et de Versailles (2009-2011)¹⁴. Ceci questionne bien entendu la liturgie concrètement mise en œuvre en ces lieux.

La présidence questionnée

Le positionnement physique et programmatique des membres du synode est révélateur d'une ecclésiologie implicite. Il est évident qu'observer l'évêque est riche d'enseignement, par rapport à la réception de *Lumen gentium* et du décret *Christus Dominus*. Le droit canon est clair sur la présidence. Dans le cas d'un concile provincial, c'est toujours un évêque qui préside¹⁵. Pour le synode diocésain, le vicaire général ou un vicaire épiscopal peut être délégué pour présider une session. Le code n'est pas précis ici pour les liturgies synodales¹⁶. Mais comme le *Cérémonial des évêques* ne parle que de « président » pour les liturgies synodales sans plus de précision, il reste légitime de

14. À Verdun, on le voit bien dans la documentation restée en ligne : <http://www.catholique-verdun.ccf.fr/spip/spip.php?article1351> (consulté le 20/01/2017).

15. Can. 442 § 2 : « Il revient au Métropolitain, et s'il est légitimement empêché, à l'Évêque suffragant élu par les autres Évêques suffragants, de présider le concile provincial. »

16. Can. 462 § 2 : « L'Évêque diocésain préside le synode diocésain ; il peut cependant, pour chacune des sessions du synode, déléguer le Vicaire général ou un Vicaire épiscopal pour remplir cet office. »

supposer que le prêtre présidant la session par délégation pourrait présider la liturgie au même titre que cette délégation.

Attardons-nous donc sur le positionnement spatial et liturgique de l'évêque, mais aussi plus largement dans les assemblées. Le droit canon met particulièrement en valeur son rôle d'initiateur, de président et d'unique législateur. Sa manière de se situer physiquement et son attitude par rapport à l'assemblée (prise de parole, vote, etc.) sont donc significatives.

- Tournai : l'évêque

À Tournai, nous avons déjà noté la dimension « négative » du changement de lieu entre liturgie et assemblée plénière, entravant le développement d'une conscience profonde de constituer un corps ecclésial. Où et comment l'évêque allait-il se situer ? Dans la chapelle pour les offices, il était au premier rang du chœur de gauche avec le vicaire général à ses côtés. Pour les plénières, il s'est assis au premier rang de l'auditoire, résolument situé dans une attitude d'écoute. Il est monté sur le podium seulement lors des petites interventions prévues et annoncées au préalable.

Ajoutons que Mgr Guy Harpigny a clairement et à plusieurs reprises annoncé qu'il n'interviendrait pas dans les débats et qu'il ne voterait pas avec l'assemblée. Il s'est engagé aussi à recevoir la totalité de ce qui aurait été voté, afin de rédiger les décrets qu'il promulguerait. Cette posture « réactive » lui laissait une grande marge, mais l'engageait aussi à une écoute active et une « réception » épiscopale avant la rédaction finale. L'assemblée a produit et voté dans un premier temps des orientations, puis des propositions concrètes, le tout étant « remis » à l'évêque. Ce n'est donc pas l'assemblée qui a rédigé les décrets. Ce n'est d'ailleurs pas non plus l'évêque seul, mais l'évêque et son conseil épiscopal, au cours du mois qui a suivi la dernière session.

- Lille-Arras-Cambrai : les évêques

Le caractère inédit d'un concile provincial obligeait à « inventer » le positionnement des cinq évêques : le métropolitain et les deux autres évêques diocésains, un évêque auxiliaire de Lille et un évêque émérite résidant dans le diocèse d'Arras. La présidence liturgique fut répartie entre eux. Les offices de la

liturgie des Heures étaient présidés par un évêque seul accompagné d'un diacre. Les eucharisties furent concélébrées (seuls les évêques portant une chasuble) et présidées à tour de rôle.

Lors des assemblées plénières, les évêques étaient placés au même endroit que la présidence liturgique. Tous les cinq étaient assis derrière une table, séparés visiblement des membres du synode, mais aussi de la table du secrétaire général et des animateurs. La présidence concrète était clairement exercée par le secrétaire général. Les évêques pouvaient solliciter la parole au même titre que les autres membres.

- Une troisième alternative

Ailleurs, l'évêque a choisi de s'installer pendant les assemblées plénières à la table de présidence. Cette posture ostensible n'est pas significative en soi. Elle court cependant le risque d'un « style épiscopal » moins à l'écoute et plus à la direction de l'ensemble du processus. Les prises de parole de l'évêque sont alors décisives (forme et contenu) pour manifester la compréhension de la synodalité selon laquelle le synode se déroule. On pourra se référer par exemple aux photos de Mgr Robert Sarrebère au synode de Dax (1990-1992) et de Mgr Gilbert Louis à celui de Châlons-en-Champagne (2003-2004).

Si ces exemples concrets permettent de relativiser l'importance du positionnement spatial de l'évêque dans l'assemblée, il reste toutefois certain qu'une présidence omnipotente et peu déléguée nuirait à la bonne dynamique synodale et pourrait compromettre par elle-même la réception future du synode dans le diocèse.

- Que faire liturgiquement du secrétaire général ?

Il subsiste une question que je n'ai jamais vue problématisée : le traitement liturgique du (ou des) secrétaire général. Nous avons dit plus haut que le droit canon prévoit la délégation de la présidence des assemblées uniquement au vicaire général ou à un vicaire épiscopal, sans que rien ne soit dit pour les liturgies dans le *Caeremoniale episcoporum*.

Que faire alors concrètement ? Un secrétaire général invisible dans les liturgies synodales impliquerait une conception très fonctionnelle, voire purement administrative, de ce service. Cela paraît aller à l'encontre d'une juste perception de l'assemblée

synodale célébrante. D'un autre côté, un secrétaire général qui présiderait les liturgies serait un contresens ecclésiologique, puisque cette présidence est par nature celle de l'évêque.

Au concile provincial de Lille, Arras et Cambrai, il n'y avait aucune visibilité liturgique particulière du secrétaire général, un prêtre et vicaire épiscopal (devenu vicaire général d'Arras en cours de synode). Il était parmi les prêtres concélébrants les plus proches de l'autel. Cette relative discrétion contrastait avec sa présence centrale en assemblée plénière.

La question s'est résolue autrement et en fait plus facilement au synode diocésain de Tournai. Le secrétaire général¹⁷ étant diacre permanent, il a trouvé sa juste place liturgique comme diacre assistant l'évêque dans les liturgies diocésaines d'ouverture et de clôture. Au cours des offices des sessions synodales, il n'occupait pas de place particulière, seulement auprès de l'évêque, qui était le seul en habits liturgiques. Dans les assemblées plénières, il fut très présent malgré l'animation confiée à un autre membre du comité de pilotage. En revanche, il ne siégeait pas sur le podium, en fait laissé vide sauf pour les prises de parole organisées et successives. Notons encore que le secrétaire général prononça la profession de foi canonique lors de la liturgie diocésaine d'ouverture, la main sur l'évangéliste, sorte de délégation visible, pendant que les membres du synode se tenaient debout à leur place dans la cathédrale et tous les autres participants assis.

Ailleurs, la situation a interrogé encore différemment l'ecclésiologie, avec des laïcs assurant ce service du secrétariat général. Ce fut le cas au synode de Grenoble (1989-1990) avec Jeanne Macherel, qui publia plus tard une relecture de son expérience¹⁸. Or elle n'y dit rien de sa participation liturgique¹⁹. Était-ce pour cette raison que le choix fut fait de placer sur le podium pendant la prière eucharistique de la messe de la

17. Au début du synode, le secrétariat général était porté par un binôme, dont le second membre, laïc, a interrompu ce service en cours de synode.

18. Jeanne MACHEREL, « Les nouvelles figures institutionnelles », dans Jacques PALARD (éd.), *Le gouvernement de l'Église catholique. Synodes et exercice du pouvoir*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Sciences humaines et religions », 1997, p. 323-329.

19. Annick COUSIN, secrétaire générale adjointe du 1^{er} synode d'Évry (1987-1990) n'en dit pas plus, « Le synode d'Évry, une aventure spirituelle », dans Henri MONCEAU [e. a.], *Les synodes diocésains*. Paris, DDB, 1994, p. 67-95.

première assemblée synodale (3/12/89) l'évêque, un diacre et trois prêtres à l'autel, avec huit laïcs derrière eux. Cette disposition symbolique ouvre une porte possible à une interprétation en ce sens²⁰. Lors de la grande célébration de promulgation des actes du concile de Lille, Arras et Cambrai, tous les membres de l'équipe de pilotage entrèrent en procession, portant des cierges et entourant l'évangéliste²¹, autre manière de rendre visible dans la liturgie ce service rendu par dix personnes prêtres et laïcs, orientées vers l'annonce de l'évangile.

En tout cas, ce serait une recherche à faire, ainsi aux synodes d'Évry (2004-2007), Verdun (2008-2009), Créteil (2014-2016) etc. ou aux synodes en cours à Rodez et Saint-Brieuc. On pourrait alors formuler ainsi la question ecclésiologique : peut-on assurer un service ou un ministère sans que celui-ci n'ait une expression liturgique ?

Les ministres ordonnés « oubliés »

Le problème liturgique le plus important n'est pas venu du positionnement de l'évêque mais de celui des prêtres, qui n'ont plus de place spécifique dans la synodalité renouvelée par le concile Vatican II, et que l'on ne sait plus où mettre²² ! La présence de diacres complique encore plus la situation, ministère restauré dans une institution renouvelée. Ce fut l'occasion d'une « crise » au concile de Lille, Arras, Cambrai.

Lors de la première eucharistie de la première session, les prêtres et les diacres étaient invités à revêtir aube et étole et à rester à leur place sur le banc de leur équipe. Le chœur était vide à l'exception des cinq évêques en chasuble et de deux diacres assistant, qui avaient auparavant apporté l'évangéliste pour son intronisation. Le lendemain, suite à des remous dans les couloirs, puis un avis des évêques, les prêtres et les diacres étaient placés dans le chœur et au premier rang de la nef (en vis-à-vis), à l'exception de ceux qui désiraient rester au milieu

20. *Les catholiques engagent l'avenir*, Grenoble, 1988, p. 5. Ce choix fut d'ailleurs réitéré au cours du synode.

21. Photos et vidéos de cette liturgie sur <http://www.synodelac.fr/promulgation-decisions-synode-provincial.html> (consulté le 20/01/2017).

22. Cela ne concerne d'ailleurs pas seulement les liturgies, loin s'en faut. Voir Jean RIGAL, « Les prêtres, le presbytère et le synode », dans J. PALARD (éd.), *Le gouvernement de l'Eglise catholique*, p. 243-255.

de leur équipe. Cette « marque » de tous les clercs radicalise la séparation entre clercs et laïcs, là où l'unité du peuple de Dieu en synode est enracinée d'abord sur le baptême. La question ecclésiologico-liturgique n'est pas simple à résoudre.

Ajoutons la question spécifique des diacres dans cet agencement. Si leur visibilité est un signe fort de la place du service (du Christ serviteur) dans l'Eglise, elle risque aussi de provoquer une confusion, puisqu'ils ne célèbrent pas différemment des laïcs (sauf les diacres qui assistent l'évêque). Est-il possible de faire autrement ? Probablement pas, tant les habitudes liturgiques françaises sont trop fortes pour être déplacées. Et pourtant, la troisième session a vu évoluer les positionnements des uns et des autres, plusieurs prêtres et diacres choisissant de rester dans les bancs à leur place en équipe. Ces flottements montrent bien que la question n'a pas été réfléchie et que nous manquons de repères. La liturgie synodale serait ici en train de se penser en se faisant. C'est un exemple tout à fait remarquable de mise en œuvre de l'axiome *lex orandi – lex credendi*.

Il est intéressant de franchir les frontières pour nourrir cette réflexion. La manière de célébrer une eucharistie synodale est en effet parfois différente d'un pays à l'autre. À Sarrebruck lors de la troisième session du synode diocésain de Trèves en octobre 2014, l'évêque Mgr Stephan Ackermann présidait seul à l'autel. Tous les autres membres du synode formaient l'assemblée (évêques auxiliaires, prêtres, diacres, religieux, religieuses et laïcs). Sans être inédit – car la concélébration n'est pas aussi généralisée en Allemagne qu'en France – l'eucharistie rend alors manifeste qu'être membre du synode est fondé sur le baptême et la confirmation, sacrements communs à tous. Il s'agit bien ici d'exercer son sacerdoce commun, que l'on soit membre de droit, élu ou invité par l'évêque.

Une manière de résoudre cette question liturgique est encore de l'éviter, par exemple de ne pas célébrer d'eucharistie. Ainsi, à Tournai, toutes les liturgies furent des laudes ou des vêpres, l'évêque seul portant des habits liturgiques. Mais il faut alors se demander si un synode sans eucharistie n'est pas appauvri, car l'eucharistie fait l'Eglise, et particulièrement dans un tel contexte.

L'évangélique « sur le trône le plus central »

« Sur le trône le plus central se trouvait devant nous le saint Évangile, afin qu'il soit clair que le Christ était présent »²³. Cette expression est la première mention d'une intronisation de l'évangélique dans une liturgie conciliaire, à Éphèse en 431, déjà évoqué pour la question du lieu d'assemblée. Ce rite est devenu constitutif des liturgiques conciliaires et synodales en Orient. En Occident, cette pratique n'est pas attestée au Moyen Âge dans les conciles ou synodes²⁴, mais toutefois mis en œuvre au concile de Florence (1439-1445)²⁵. Il fut restauré au concile de Vatican I (même si personne n'y a fait alors attention) et surtout déployé avec ampleur au concile Vatican II²⁶.

• Tournai

Lors de la première assemblée le 1^{er} décembre 2012, l'évangélique fut intronisé au cours des laudes. Il occupait une place à la fois centrale et surélevée qui lui conférait la présidence sans aucun doute possible. Dans la salle de l'assemblée plénière,

23. *Synodi relatio ad imperatores* 4.

24. Aucune intronisation n'est mentionnée dans Herbert SCHNEIDER (dir.), *Die Konzilsordines des Früh- und Hochmittelalters*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, coll. Monumenta Germaniae historica. Ordines de celebrando concilio, 1996. Dans l'*Ordo* 7 (franc, vers 800), on trouve toutefois pour l'ouverture du synode l'apport du livre des Évangiles par le diacre depuis l'autel, pour être proclamé à un ambon placé au milieu du chœur, sans plus de précision sur ce qu'on fait ensuite avec le livre. Un seul manuscrit de l'*Ordo* 7A, daté entre 1228 et 1244, précise l'utilisation de cierges et de l'encens. Voir p. 296-328.

25. Cette particularité est significative. La raison en est probablement la présence des Grecs à ce concile. Un archimandrite présent en a fait la description suivante : « Au milieu du sanctuaire, entre les deux clercs, devant la sainte table, il y avait un trône de toute beauté, richement orné et couvert d'un voile d'or, sur lequel prit place le grand et juste Juge, notre Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire le saint Évangile, ayant à ses côtés les têtes des saints apôtres Pierre et Paul devant lesquelles brûlaient des cierges. » D'après la traduction de Romeo DE MAIO, *Le livre des Évangiles*, p. 14.

26. J'ai amplement développé en 2006 cette intronisation de l'évangélique dans les liturgies synodales ou conciliaires : A. JOIN-LAMBERT, « L'évangélique pour une mystagogie de la présidence du Christ dans l'assemblée », dans M. KLÖCKENER – Bruno BÜRKI – A. JOIN-LAMBERT (dir.), avec la coll. de Mireille FORNEROD, *Présence et rôle de la Bible dans la liturgie*, Fribourg/Suisse, Academic Press, 2006, p. 345-365.

l'évangéliste était placé au pied du podium, faisant face à tous et parfaitement visible. Là aussi la présidence était évidente. Au cas où certains ne l'auraient pas perçue, le secrétaire général la commenta explicitement dans son discours de lancement, infléchissant d'ailleurs légèrement sa signification symbolique originelle :

Nous avons la Parole de Dieu, qui s'exprime dans les Écritures et la Tradition de l'Église. Jour après jour, l'Église y contemple Dieu, de qui elle reçoit tout, et dont elle cherche à toujours mieux témoigner. Voilà pourquoi l'évangéliste tient une place si importante ici dans nos réunions. Il est signe de la présence vivante du Christ et de la présidence qu'il exerce sur toute la vie de l'Église.²⁷

Ainsi, la présence de l'évangéliste n'est plus d'abord un argument d'autorité, qui permit de condamner Nestorius (à Éphèse) et bien d'autres hérésiarques à sa suite. C'est ici un appel à l'écoute, à la contemplation et au témoignage dans le monde.

La même disposition fut reprise à chaque assemblée tant dans les liturgies que dans les séances plénières. Ajoutons la profession de foi canonique, déjà évoquée, solennellement prononcée par le secrétaire général au nom de tous, la main sur l'évangéliste dans la cathédrale de Tournai lors de l'ouverture du synode.

- Lille-Arras-Cambrai

Dans la chapelle de Merville, toutes les photos et films manifestent une évidente mise en valeur de l'évangéliste, que ce soit son intronisation, son emplacement ou la décoration florale. Le fait de rester dans un même espace accentuait encore cette présidence, puisque la liturgie se prolongeait en quelque sorte directement dans l'assemblée plénière. Les intronisations furent diverses lors de la première assemblée : par un diacre et des laïcs porteurs de lumière à l'eucharistie du samedi, par deux diacres à l'eucharistie du dimanche.

Ajoutons que les animateurs de la liturgie ont inventé un rite de sortie de l'évangéliste pour clôturer une des sessions.

27. Voir le film *Assemblée du 1^{er} décembre 2012*, <https://www.youtube.com/watch?v=mzg7DHvdzDU> : (consulté le 8-02-2017)

Cette originalité a en tout cas trouvé une place naturelle dans la liturgie synodale.

Une *lex credendi* provoquée au renouveau

La notion de style en ecclésiologie pour fonder une mystagogie synodale

Les travaux fondamentaux de Christoph Theobald ont installé la notion de style dans la recherche théologique francophone²⁸, et cela s'annonce comme durable tant cette notion est éclairante. En très bref, il s'agit pour lui de tirer toutes les conséquences dans notre postmodernité du fait que Jésus n'a rien écrit. Son « écriture » est alors un « style », à savoir sa manière d'habiter le monde, dont rendent compte les auteurs des évangiles. Les disciples de Jésus sont appelés à faire leur, ce « style » dans leur propre contexte. Dans un article important, Laurent Villemain a souligné « l'extrême pertinence » de cette notion de style en ecclésiologie²⁹. J'y ai moi-même déjà recouru dans une étude sur les Actes synodaux³⁰.

La notion de « style » à laquelle je me réfère est donc ici phénoménologique, comme une forme culturelle qui permet d'identifier des comportements, mais aussi théologique. Dans notre cas sont affectées des dimensions collectives pour la communauté ecclésiale temporaire constituée par les membres d'un synode, mais aussi individuelles en ce qui concerne les évêques³¹, et éventuellement quelques autres personnes ayant un rôle spécifique. Le

28. Christoph THEOBALD, *Le Christianisme comme style. Une manière de faire de la théologie en post-modernité*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Cogitatio Fidei » 260-261, 2 vol. 2007.

29. Laurent VILLEMMAIN, « La notion de "style" est-elle pertinente en ecclésiologie ? », dans Joseph FAMERÉE (dir.), *Vatican II comme style. L'herméneutique théologique du Concile*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Unam sanctam » nouvelle série 4, 2012, p. 95-110.

30. A. JOIN-LAMBERT, « Les Actes synodaux comme expression d'un style ecclésiologique », dans J. FAMERÉE (dir.), *Vatican II comme style*, p. 187-224.

31. La manière d'être évêque influence la conduite pastorale du diocèse et donc du synode. Gilles Routhier a proposé à ce propos la notion de « style épiscopal ». Voir « L'épiscopat à l'Assemblée ordinaire du Synode des évêques de 2001. Un style fidèle à Vatican II ? », dans J. FAMERÉE (dir.), *Vatican II comme style*, p. 111-129.

contexte très particulier qu'est une session synodale est prédominant pour interpréter théologiquement tout ce qui s'y déroule, tant les liturgies que les autres actions collectives. Revenons successivement sur les dimensions d'une *lex orandi* synodale concrète à Tournai et à Merville, en posant trois questions.

Est-on convaincu de « célébrer » un synode ?

Les deux synodes analysés ne couvrent pas toutes les combinaisons possibles entre des lieux unifiés ou séparés. En effet, de nombreux synodes diocésains, comme Verdun ou Versailles mentionnés plus haut, ont opté certes pour un lieu unifié, mais alors un auditoire ou une vaste salle présentant toutes les commodités pour ce type d'assemblée. Cette option a été fréquemment retenue pour des motifs pratiques. Les sessions diocésaines comptent en effet couramment plusieurs centaines de membres, ce qui ne pose pas de problèmes en soi pour se réunir dans une église, mais ces dernières ne sont en général pas équipées pour cela (disposition, sonorisation et vidéo, sanitaires, petites salles en nombre suffisant, etc.).

L'enjeu est alors de taille. La difficulté première est l'absence de perception que tout ce qui se passe en dehors des liturgies formelles participe pourtant de la dimension liturgique. Le style de conduite et d'animation des assemblées plénières est alors décisif pour qu'elles aussi soient célébrées, au sens fort du terme. Une simple ritualisation à la manière d'un parlement n'y suffit pas (présidence, huissier, places hiérarchiques, ordonnancements des prises de parole, votes solennisés, etc.).

Il s'agit ici de prendre la mesure du verbe « célébrer » constamment utilisé dans l'Église pour décrire l'action propre au synode.

Conseils et synodes ne sont pas seulement des moyens et des organes, ce sont aussi des moments de passage de l'Esprit de Jésus et des manifestations de la *koinônia*. Rappelons que toute la tradition parle de célébrer les conciles : par sa dimension liturgique inaliénable un synode échappe à sa dimension de moyen, pour permettre une communion intense à l'Esprit de Jésus³².

32. Hervé-Marie LEGRAND, « Synodes et conseils de l'après-Concile. Quelques enjeux ecclésiologiques », dans *Nouvelle revue théologique* 98, 1976, 193-216, ici p. 216.

*Comment inventer une « mise en scène »
de Lumen gentium ?*

• La faiblesse du *Caeremoniale episcoporum*

Le *Caeremoniale episcoporum*, dans toutes les versions connues, propose toujours une présidence liturgique de l'évêque lors des liturgies synodales. C'est évident en raison de l'ecclésiologie des synodes et de la tradition liturgique latine qui excluait la concélébration, sauf exceptions. On peut alors parler de concordance ou d'adéquation entre l'ecclésiologie et la liturgie. Or la concélébration a été généralisée lors de la réforme liturgique. Cela est simple dans les liturgies diocésaines lorsque l'évêque préside, entouré du presbyterium, assisté par deux diacres (les autres diacres étant « à part » ou non) et au milieu du peuple de Dieu rassemblé.

Mais ce schéma ne convient pas pour une liturgie d'assemblée synodale. Pour le dire autrement, l'*aggiornamento* de l'ecclésiologie qui fonde la participation au synode sur le baptême et non plus sur l'ordination presbytérale n'a pas eu de conséquence sur l'ordo *De conciliis plenariis vel provincialibus et de synodo diœcesana* de 1984³³, qui n'a été révisé que pour être conforme à la réforme liturgique promue par Vatican II pour l'eucharistie et la liturgie des Heures, c'est-à-dire concrètement presque rien de spécifique dans notre contexte.

Le titre XXXI du *Caeremoniale episcoporum* issu du concile de Trente n'est même d'aucune utilité pour penser théologiquement la mystagogie synodale actuelle. En citant ici une édition bilingue (latin 1752), la participation des fidèles non-prêtres est clairement limitée par cette exhortation :

à la dévotion, à la prière, au jeûne, au sacrement de Pénitence, à la réception de la très Sainte Eucharistie et aux autres œuvres pieuses, afin que, Dieu aidant, un tel acte commence bien, progresse favorablement, et connaisse une issue féconde.³⁴

33. *Caeremoniale Episcoporum ex decreto Sacrosancti Oecumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Ioannis Pauli Pp. II promulgatum*. Editio typica [emendata]. Città del Vaticano 1995 [1984], Pars VIII, Caput I, n. 1169-1176 [*Cérémonial des Évêques*. Paris 1998, n° 1169-1176].

34. *Le Cérémonial des Évêques du concile de Trente à Vatican II*, Éditions Hora Decima, 2006, Livre 1, ch. XXXI, n° 4.

Un synode n'est pas une liturgie diocésaine ordinaire. Nous ne sommes pas dans une messe chrismale, un appel décisif ou une liturgie d'ordination.

- « Recevoir³⁵ » aujourd'hui *LG* 26, *SC* 41 et *CD* 11

Le numéro 26 de la constitution dogmatique *Lumen gentium* est une référence incontournable pour aborder la question de l'Église locale célébrante comme signifiante d'une ecclésiologie renouvelée, avec en son sein l'évêque qui y exerce sa fonction de sanctification.

Chaque fois que la communauté de l'autel se réalise, en dépendance du ministère sacré de l'évêque, se manifeste le symbole de cette charité et de cette unité du Corps mystique sans laquelle le salut n'est pas possible.

Or ce texte précède le numéro 27 sur la fonction de gouvernement des évêques et le 28 sur la collaboration des prêtres au ministère de l'évêque. La hiérarchisation implicite des textes conciliaires par l'exposition successive des chapitres et numéros, permet de placer la célébration en tant que « corps du Christ » par tout le peuple de Dieu au cœur de l'ecclésiologie renouvelée au Concile. Il va alors de soi qu'une liturgie synodale est de la première importance et qu'une mystagogie synodale s'impose désormais à toute l'Église catholique.

Si cette interprétation était contestée comme exagérée, ajoutons-lui d'autres passages du concile Vatican II, ainsi le numéro 41 de la constitution *Sacrosanctum Concilium*. Ce texte fonde une « typicité » de la liturgie épiscopale diocésaine.

La principale manifestation de l'Église consiste dans la participation plénière et active de tout le saint peuple de Dieu aux mêmes célébrations liturgiques, surtout dans la même Eucharistie, dans une seule prière, auprès de l'autel unique où préside l'évêque entouré de son presbyterium et de ses ministres.

35. Je fais référence ici à la notion théologique de « réception » d'un synode ou d'un concile. Voir Gilles ROUTHIER, *La réception d'un Concile*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Cogitatio fidei » 174, 1993.

Plusieurs numéros du décret *Christus Dominus* accentuent encore cette prépondérance de la liturgie épiscopale, à relire ici dans notre contexte synodal. Retenons particulièrement le numéro 11 sur la notion de portion :

Un diocèse est une portion du Peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint-Esprit grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique.

Sans pouvoir le développer ici, une piste théologique féconde pourrait être celle de l'ecclésiologie eucharistique. Celle-ci a été proposée par Nicolas Afanassieff³⁶, puis systématisée et popularisée par Jean Zizioulas. Cette ecclésiologie assurément orientale mérite une attention dans la théologie occidentale, et particulièrement pour notre sujet. C'est d'ailleurs une des raisons qui fondent la critique plus haut, de l'absence de célébration eucharistique au cours des sessions synodales de Tournai.

Quelle « écoute » de l'évangélaire ?

La présidence de l'évangélaire est manifeste et indiscutée dans les deux synodes étudiés. Il s'agit d'un progrès fondamental pour une mystagogie de la Parole de Dieu, particulièrement de la présence du Christ, « car c'est lui qui parle, tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures » (SC 7). Dans les synodes contemporains, procession et intronisation de l'évangélaire semblent avoir connu des sorts variés, mais de plus en plus valorisés au fur et à mesure qu'une pratique synodale renouvelée s'est installée dans le panorama ecclésial catholique.

Voyons quelques exemples pour illustrer cette dimension. Au synode de Dax (1990-1992) l'évangélaire intronisé dominait la table des animateurs. Au synode de Saint-Dié (1986-1990), il était accompagné du cierge pascal et d'une statue de la Vierge Marie. La créativité peut aussi se déployer pour une mise en valeur. La confection d'un grand évangélaire de près d'un mètre spécifiquement pour le synode d'Aix-en-Provence (1987-1989)

36. Voir la thèse de Christophe D'ALOISIO, *Théologie des ministères chez N. Afanassieff*, Louvain-la-Neuve, 2014.

a permis de manifester à tous cette présence-présidence du Christ dans sa parole.

Quoiqu'il en soit, le défi n'est pas seulement de l'ordre du signifiant, mais aussi du signifié. Il ne suffit pas de placer la Parole au centre. Il faut encore l'écouter. Entendons ici le questionnement intime d'Yves Congar avant l'ouverture du concile Vatican II :

On dit que le peuple juif est le peuple de l'ouïe, les Grecs celui de l'œil. Il n'y en a ici que pour l'œil et l'oreille musicale : aucune liturgie de la Parole. Aucune parole spirituelle. Je sais que tout à l'heure on installera sur un trône, pour présider le concile, une Bible. MAIS PARLERA-t-ELLE ? L'écouterait-on ? Y aura-t-il un moment pour la Parole de Dieu ?³⁷

Conclusion et perspectives

Faire une place centrale aux liturgies synodales en ecclésiologie

De nombreuses recherches en ecclésiologie ont négligé l'apport de la liturgie concrète pour développer leurs réflexions. Les synodes, conciles et aussi les diverses assemblées diocésaines³⁸ offrent un terrain de premier choix pour penser l'ecclésiologie aujourd'hui. Pour reprendre une expression si chère à Marie-Dominique Chenu (et fréquente chez lui), il est impossible désormais de faire de la théologie sans y intégrer « l'Église en acte » :

L'Église, Corps mystique du Christ dans l'histoire, en institution comme dans ses charismes, l'Église en acte est le lieu de la théologie, étant d'abord le lieu de la Tradition, en développement vital et communautaire de l'Écriture.³⁹

37. Yves CONGAR, *Mon journal du Concile*, Paris, Éd. du Cerf, 2002, t. 1, p. 106-107.

38. Voir ici les parasynodes tels que présentés dans A. JOIN-LAMBERT, « Les processus synodaux depuis le concile Vatican II : une double expérience de l'Église et de l'Esprit Saint », dans *Cristianesimo nella storia* 32 n° 3, 2011, p. 1137-1178, ici 1161-1165.

39. Marie-Dominique CHENU, *Regard sur cinquante ans de vie religieuse*, dans Claude GÉFFRÉ (éd.), *L'hommage différé au père Chenu*, Paris, Cerf, coll. « Théologies », 1990, p. 259-268, ici p. 260.

Ajoutons que la tradition synodale unanime depuis l'antiquité pourrait contribuer à la réflexion œcuménique catholiques-orthodoxes, et même catholiques-protestants, à la recherche d'une Église universelle en communion.

*Une nouvelle temporalité :
au service de la mystagogie ?*

L'allongement de la durée des synodes (de quelques jours à plusieurs années) offre une perspective inédite. Cette nouvelle temporalité apporte une dimension supplémentaire à la pratique synodale, celle d'un murissement des membres d'une session à l'autre. Le temps permet alors une conversion⁴⁰. En termes liturgiques, c'est ici que serait approprié le vocabulaire de la mystagogie, en l'occurrence une « mystagogie synodale ».

Ainsi, on peut à bon droit supposer que l'effet de répétition bien connu dans la ritualité joue désormais dans la liturgie synodale et donc dans l'approfondissement personnel et ecclésial de la synodalité. Ceci n'est qu'une hypothèse, méritant un approfondissement. En tout cas, l'exemple de l'évolution de placement des ministres ordonnés dans les liturgies du concile provincial à Merville montre que la temporalité sert ici un ajustement progressif : une *lex orandi* en écho à une *lex credendi* « en état de réforme » (*semper reformanda*).

Une fécondité pour toute une Église locale

Revenons à la *lex congregandi* évoquée au début. Celle-ci n'est pas cantonnée aux assemblées « fermées » des sessions synodales. Partout, le souci a été de faire participer les baptisés non-membres (prêtres, diacres, religieux, religieuses et laïcs) dans leur propre communauté ou paroisse. La liturgie est le lieu majeur de cette communion synodale, sans négliger les équipes synodales locales qui ont permis au plus grand nombre de faire une expérience de synodalité. L'impressionnante créativité déployée depuis trente ans est une source inépuisable pour la recherche théologique. Les symboles, images et logos,

40. A. JOIN-LAMBERT, « Les processus synodaux depuis le concile Vatican II », p. 1143-1151.

les prières pour les synodes et les chants synodaux témoignent de l'Esprit Saint à l'œuvre dans chaque Église particulière aujourd'hui et suscitent l'action de grâce, pour qui sait le voir.

Concluons en faisant référence à un numéro très peu cité du *Cérémonial des évêques*. La fin du chapitre sur les conciles et synodes indique en effet que :

ce qui est dit [...] vaut également, toutes proportions gardées, pour ces réunions plus fréquentes qui se font habituellement pour le gouvernement ordinaire des Églises, comme les réunions de la Conférence des évêques, du Conseil presbytéral et d'autres de ce genre (n° 1176).

Cela tendrait à situer toute la synodalité effective (extraordinaire et ordinaire, à tout niveau) comme une action à célébrer « sous la poussée de l'Esprit Saint », et pas seulement au cours des liturgies au sens strict. L'ecclésiologie liturgique a encore bien des pistes à explorer.

Arnaud JOIN-LAMBERT

Résumé

L'expérience récente des synodes diocésains offre un terrain de choix pour appréhender l'ecclésiologie issue de Vatican II, d'autant plus qu'ils sont de véritables liturgies.

Par une analyse empirique notamment du synode du diocèse de Tournai et du concile provincial de Lille, l'auteur dégage ce que la *lex orandi* nous laisse percevoir – mieux que de longs discours – à travers les lieux des assemblées synodales et les formes que prennent ces assemblées, en particulier durant les temps liturgiques spécifiques (liturgie des Heures, eucharistie). Quelques points apparaissent alors décisifs : la présidence avec le positionnement physique et programmatique de l'évêque, du secrétaire général du synode et de l'ensemble des participants (prêtres, diacres et laïcs) ; la place et le rôle central de l'évangéliste trônant au milieu de l'assemblée.

Ainsi, le « style » que déploie chaque synode ouvre à une compréhension ecclésiologique particulière : la manière avec laquelle le synode est reçu comme célébration dans son ensemble (et pas seulement dans les temps liturgiques) ; la manière avec laquelle l'assemblée se perçoit comme Église de baptisés, au-delà des différences ministérielles ; la manière avec laquelle est signifiée clairement la présidence de l'évêque ; la manière avec laquelle peuvent se comprendre les ministères particuliers dans l'Église (cf. le secrétaire général du synode) ; la manière avec laquelle l'évangéliste est honoré pour se faire parole de Dieu au cœur même de l'assemblée... L'auteur conclut par un vivant plaidoyer en faveur d'une mystagogie synodale afin que nos Églises s'appuient davantage sur leur expérience des synodes.